SNES Créteil **TZR en colère**

Suppression des points TZR acquis avant 2004
Dégradations pour tous les TZR : RÉAGISSONS !

La rumeur n'est plus une rumeur : après la suppression de toute bonification TZR en 2004, ***la circulaire mutation 2006 a entériné le principe de la suppression des points TZR acquis avant 2004 à partir de 2008 ! !*** *La situation de bon nombre de TZR (en particulier des néo-titulaires) est souvent inacceptable, parfois invivable. La suppression de cette compensation accentuerait l'injustice. Réagissons !*
Signons et faisons signer autour de nous la pétition ci-dessous pour la remettre au ministre lors d'un rassemblement, C'EST URGENT !

PÉTITION

M. le Ministre

A l'approche de la sortie de la circulaire concernant les **mutations 2007**, nous, personnels titulaires sur zone de remplacement ou les soutenant, **demandons :**

- **l'égalité avec nos collègues postes fixes** en ce qui concerne les bonifications (à affectation dans un même type d'établissement, bonification égale) : les TZR ne peuvent, de fait, bénéficier les bonifications APV.
- le **maintien des points TZR acquis**, que le projet de circulaire mutation 2006 prévoit de supprimer de façon rétro-active, au mépris des principes du droit français.
- le retour de **bonifications pour tous les** TZR, afin de compenser la pénibilité spécifique des missions de remplacement.
- Le droit à complément de formation pour les néo-titulaires (2h de décharge) dans les établissements difficiles.

NOM, Prénom	Etablissement	Signature

Pétition à retourner au plus vite au SNES Créteil par Fax au 01 41.24.80.61 ou
par courrier au *SNES Créteil* 3 rue Guy du Gouyon du Verger 94110 Arcueil